

Direction
Référence : EAU-DERO-25-0027
Dossier suivi par : Unité Autorisations - VDO
Tel.: 24750- 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de
Lorentzweiler
87, route de Luxembourg
L-7507 Lorentzweiler

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

Requérant(s)	Jean-Paul Degraux
Objet	Dérogation au règlement grand-ducal du 7 octobre 2020 portant création de zones de protection autour des captages d'eau souterraine Kasselt 1 et Kasselt 2 situées sur les territoires des communes de Lorentzweiler et Lintgen concernant le pâturage à Blaschette
Localité(s)	Blaschette
Commune(s)	Lorentzweiler

Madame la Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Pour l'Unité Autorisations

Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés